



# Renouvellement de la carte d'identité d'un majeur - Demande en France

Véridifié le 08 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

## VOTRE SITUATION

- Demande en France
- Pour une personne majeure
- Renouvellement
- Fin de validité
- Carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans

## Les informations qui vous concernent

### Quand faire la demande ?

### Où et comment faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

### Où s'adresser ?

• [Mairie délivrant des cartes d'identité](https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee)  (https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee)

**▲ Attention :** le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

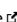
Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne mais ce n'est pas une obligation.



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect

Se munir de ses identifiants

Accéder au  
service en ligne 

(https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite)

Comment faire la pré-demande ? (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640)

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

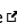
Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Toutefois, vous avez la possibilité d'effectuer votre renouvellement de carte d'identité à l'aide du service en ligne suivant :



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect

Accéder au  
service en ligne 

(https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite)

## Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

- Votre carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et **conforme aux normes** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)
- **Justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>)
- Numéro de **pré-demande** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>) si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut **utiliser le formulaire cartonné** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>) disponible au guichet)

➡ **À savoir** : pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : **nom de l'époux(se)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33250>) ou **nom de l'autre parent** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1343>).

## Coût

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

## Délai de fabrication

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Le délai de fabrication dépend du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

▲ **Attention** : si la mairie reçoit uniquement sur rendez-vous, il faut aussi tenir compte du délai pour obtenir ce rendez-vous.

Pour connaître les délais pour la période actuelle, vous pouvez appeler le serveur vocal interactif.

## Où s'adresser ?

- **34 00 - Carte d'identité** : s'informer sur le délai de délivrance  
Serveur vocal interactif vous informant sur les délais de délivrance actualisés en fonction du lieu de la demande.

### Par téléphone

Depuis la métropole : **34 00** Choix 3 puis 3 puis n° de département (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer : **09 70 83 07 07**

Depuis l'étranger : **+33 9 70 83 07 07**

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire, vous recevrez un SMS quand la carte sera disponible.

Vous pouvez aussi suivre votre demande sur le site de l'ANTS :



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Se munir du numéro de demande fourni au dépôt du dossier.

Accéder au  
service en ligne [↗](https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne)  
(<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>)

## Retrait de la carte

### Ain (01)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

#### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

#### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Aisne (02)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Allier (03)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Alpes-de-Haute-Provence (04)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Hautes-Alpes (05)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Alpes-Maritimes (06)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Ardèche (07)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Ardennes (08)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Ariège (09)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Aube (10)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Aude (11)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Aveyron (12)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Bouches-du-Rhône (13)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Calvados (14)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Cantal (15)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Charente (16)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Charente-Maritime (17)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Cher (18)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Corrèze (19)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Corse-du-Sud (2A)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Corse (2B)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Côte-d'Or (21)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Côtes d'Armor (22)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Creuse (23)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Dordogne (24)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Doubs (25)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Drôme (26)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Eure (27)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Eure-et-Loir (28)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Finistère (29)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Gard (30)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Garonne (31)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.



### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Gers (32)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Gironde (33)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Hérault (34)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Ille-et-Vilaine (35)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Indre (36)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Indre-et-Loire (37)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Isère (38)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Jura (39)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Landes (40)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Loir-et-Cher (41)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Loire (42)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Loire (43)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Loire-Atlantique (44)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Loiret (45)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Lot (46)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Lot-et-Garonne (47)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Lozère (48)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Maine-et-Loire (49)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Manche (50)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Marne (51)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Marne (52)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Mayenne (53)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Meurthe-et-Moselle (54)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Meuse (55)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Morbihan (56)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Moselle (57)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Nièvre (58)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Nord (59)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Oise (60)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 15 mars 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 15 mars 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Orne (61)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Pas-de-Calais (62)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Puy-de-Dôme (63)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Pyrénées-Atlantiques (64)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Hautes-Pyrénées (65)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Pyrénées-Orientales (66)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Bas-Rhin (67)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haut-Rhin (68)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Rhône (69)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Saône (70)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Saône-et-Loire (71)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.



### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Sarthe (72)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Savoie (73)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Savoie (74)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Paris (75)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Seine-Maritime (76)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 15 mars 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 15 mars 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Seine-et-Marne (77)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Yvelines (78)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Deux-Sèvres (79)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Somme (80)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 17 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 17 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Tarn (81)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Tarn-et-Garonne (82)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Var (83)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Vaucluse (84)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 28 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 28 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Vendée (85)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Vienne (86)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Haute-Vienne (87)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Vosges (88)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Yonne (89)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Territoire de Belfort (90)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 14 juin 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 14 juin 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Essonne (91)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Hauts-de-Seine (92)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Seine-Saint-Denis (93)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Val-de-Marne (94)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Val-d'Oise (95)

Les règles dépendent de la date de dépôt du dossier.

### Depuis le 31 mai 2021

La carte d'identité délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Vous devez la retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

### Avant le 31 mai 2021

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

### Autre département

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.





La carte d'identité est valide pendant **10 ans**.

#### Textes de loi et références

- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 4-1 - Pièces à fournir pour un renouvellement [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333776) ([https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000033333776](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333776))
- Décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 : article 10 - Extension de la durée de la validité de la carte d'identité [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000028347112) ([https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000028347112](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000028347112))
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 5 - Retrait de la carte [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333772) ([https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000033333772](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033333772))
- Réponse ministérielle du 28 novembre 2019 relative au format de la carte d'identité [↗](http://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ180706028.html) (<http://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ180706028.html>)
- Réponse ministérielle du 3 décembre 2019 relative au prolongement automatique de la carte d'identité [↗](http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11107QE.htm) (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11107QE.htm>)
- Arrêté du 11 mai 2021 portant application du décret n°2021-279 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel (TES) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043496313) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043496313>)

#### Services en ligne et formulaires

- Pré-demande de carte d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>)  
Service en ligne
- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>)  
Service en ligne
- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) - Service gratuit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405>)  
Service en ligne
- Suivez votre demande de carte d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1580>)  
Service en ligne
- Renouvellement de carte d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61518>)  
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043466325\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043466325)  
*Legifrance*